



Colloque proposé par le Laboratoire Lisec (EA 2310)

Démos un tiers espace de réciprocité et d'émancipation

11-12-13 octobre 2018

Université de Haute Alsace de Mulhouse

Appel à communications

- **Mots-clés**

Education, pratiques musicales, réciprocité, émancipation, démocratisation culturelle.

- **Résumé**

Ce colloque a pour thématique principale la conjonction des champs musical, éducatif et social dans un projet commun. Son objectif est l'étude de l'influence et des réactions réciproques qui peuvent exister au sein d'un projet tel que DEMOS (Dispositif d'Education Musicale Orchestrale à vocation Sociale), en effectuant un détour par les Sciences de l'Education. A travers les thématiques abordées, nous voulons promouvoir la réciprocité, l'interculturalité, l'émancipation, le vivre et apprendre ensemble.

- **Contexte**

La Ville de Mulhouse, en partenariat avec l'Education Nationale, a mis en place un orchestre pour enfants dans le cadre du projet Démos. Ce dispositif est piloté au niveau national par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, avec le soutien du Ministère de la Culture. Démos est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale. Entièrement gratuit pour les participants, il s'adresse à des jeunes âgés de sept à douze ans, habitant des quartiers relevant de la politique de la ville, éloignés des lieux de pratique musicale, ne disposant pas de ressources économiques, sociales ou culturelles suffisantes pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes. Cette démarche innovante associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale à un suivi social appuyé.

Au-delà du projet Démos, ce colloque se veut être un moment de réflexion qui s'étend aux apports des pratiques musicales en lien avec des pratiques éducatives et/ou socioéducatives. Les conférences, tables rondes et ateliers seront des espaces d'échanges réflexifs croisant les regards de différents intervenants qu'ils soient pédagogues, sociologues, anthropologues, musiciens, professeurs, éducateurs, animateurs socioculturels, médiateurs sociaux, professionnels ou jeunes chercheurs...

Cet appel à communication s'articule autour de trois axes thématiques :

1. Pratique musicale instrumentale d'ici et d'ailleurs

Depuis quelques années l'apprentissage à travers des pratiques musicales instrumentales intéresse les chercheurs. Certains essaient d'étudier l'impact de ce type de dispositif sur l'ambition, la réussite scolaire, la motivation et le comportement des élèves (Hille, 2010). D'autres s'interrogent sur l'impact des activités musicales sur les compétences cognitives et non cognitives (Hille et Schupp, 2015). Divers auteurs ont proposé des études visant à comprendre cette pratique didactique spécifique dans ses différentes dimensions, qu'elles soient verbales ou non, et considérée comme « originale dans sa démarche et spécifique dans son contenu » (Forest et Batézat-Batellier, 2013).

Pour le ministre de l'Education Nationale, « le développement de la pratique collective de la musique est essentiel pour bâtir l'école de la confiance » (Blanquer, 2017). Dans cette même perspective, plusieurs projets ont été lancés les dernières années, « Démon », « La rentrée en musique », « Festival Ecole en chœur » et d'autres encore... Ces initiatives, intégrant souvent différents niveaux : écoles primaires, collèges, lycées, publics ou privés dans différents départements en France ou ailleurs, permettent de mettre en exergue le travail constructif et collaboratif de ses acteurs et valorisent des projets menés par des élèves et leurs enseignants dans différents contextes et situations d'apprentissages.

- Dans quelle mesure les innovations pédagogiques musicales peuvent-elles contribuer au développement des sciences de l'éducation musicale ?
- Faudrait-il privilégier les apprentissages musicaux basés sur la traduction écrite ou plutôt aller vers une mixité de l'oralité et de l'écriture ?
- Qu'en est-il du lien entre la musique et le développement social ? Pourrions-nous prétendre à l'amélioration de l'intégration sociale des enfants par le biais de la musique ?

Démon constitue un lieu d'apprentissage autre que les cadres traditionnels des conservatoires, et de l'école. Pourrions-nous donc le qualifier de tiers lieu éducatif ?

2. Un tiers lieu éducatif

L'hypothèse d'un tiers lieu éducatif a été posée par Guy Coq (1995). Celui-ci estime que la notion d'éducation est synonyme, entre autres, d'« entrée dans une culture » et que cela passe, d'une part, par la famille et ensuite, par l'école. Ces deux lieux ne sont à son avis pas suffisants pour assurer la totalité de l'éducation. C'est pour cela qu'il définit un troisième espace : le tiers lieu éducatif, « une possible compensation des deux premiers dans leurs défaillances, par l'extérieur ». Il l'envisage plutôt comme « un contrepoids aux difficultés de l'enfant dans l'école ou dans la famille, du point de vue éducatif. » Même si le tiers lieu est source de culture et d'éducation en-dehors de l'école, il est indispensable qu'un dialogue s'installe entre les différents espaces éducatifs. De son côté, Philippe Meirieu (Guyon, 2016) aimerait que tous les partenaires éducatifs proposent « des cadres et des dispositifs » regroupant les activités offertes aux élèves en empêchant l'enfermement de ces derniers dans des « grilles horaires » qui

« contrôlent "l'objet social" qu'est l'enfance, sans promouvoir le "sujet psychique" qu'est l'enfant ».

- Pourrions-nous sortir de ce cadre traditionnel fermé en enseignant autrement ? Avec quelles pédagogies alternatives ? Quelles méthodes d'enseignement ? Quels outils ?
- Pour quelles raisons nous orientons-nous vers des pratiques collectives dans le cadre éducatif et dans l'éducation musicale en particulier ? Avec quelles pédagogies ?
- Quelle place occupe la réciprocité dans l'éducation ?

En ce qui concerne son public-cible, Démos rassemble des enfants qui n'auraient probablement pas pu intégrer une formation musicale classique. Pourrions-nous parler de démocratisation culturelle et d'émancipation par l'apprentissage de la musique ?

3. Démocratisation culturelle et émancipation

En France, la politique culturelle est une préoccupation historique qui remonte déjà au XVIIIème siècle. En 1959, l'accession de l'écrivain André Malraux au gouvernement institutionnalise la culture avec la création du ministère pour l'Art et la Culture. Depuis, le ministère a pour mission de faire rayonner la culture mais également de favoriser « la création des œuvres de l'art et de l'esprit, la participation de tous à la vie culturelle et artistique et le développement des pratiques et des enseignements artistiques » (Décret n° 2017-1077 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la culture). Ainsi on parle de démocratisation culturelle pour désigner la culture mise à la portée de tous. Or, certains aspects culturels et notamment les pratiques et goût musicaux creusent des inégalités entre les milieux sociaux (Coulangeon, 2003) et s'insèrent dans un cercle vicieux élitiste où musique, scolarité et réussite s'alimentent réciproquement (Huguet, 2008). Dès lors, la démocratisation culturelle doit s'envisager au-delà des arts, dans un projet de société et comme une :

« démocratie à mettre en marche (...) La démocratie culturelle porte donc un intérêt particulier aux différences, et les cultures y sont envisagées d'emblée sur le mode du lien social et d'une fête permanente. Les principes de cette démocratie culturelle sont à rechercher parmi les notions de métissage, de solidarité, de multiculturalisme, d'affirmation de la part créative de l'individu, d'abolition des barrières entre professionnels et amateurs » (Moulinier, 2012).

Dans son ouvrage « L'art comme expérience », le pédagogue Dewey (2010) dénonçait déjà la mise à distance de l'art quand bien même l'art provient de l'Homme, être de culture. L'art se pratique et se ressent, l'art est vivant et issu de la relation et des interactions de l'Homme avec son environnement. De son côté, Freire (2001) postule que la créativité est l'essence même de l'émancipation.

« Pour qu'il y ait développement, il faut : - qu'il se produise un mouvement de recherche, de créativité, qui ait son centre de décision chez l'être même qui s'y engage ; - et que ce mouvement s'opère non seulement dans l'espace, mais dans le temps où se situe cet être, et que celui-ci en soit conscient » (Freire, 2001, p. 154).

- Comment s'imbrique le développement culturel avec celui de la société et plus largement avec celui de l'Homme ? Au-delà d'un accès égalitaire à la culture, comment

la démocratisation musicale peut-elle s'envisager comme un premier pas vers l'émancipation des consciences ?

- Quelle est la part d'implication des familles dans le processus de démocratisation et d'émancipation culturelles ?

Dans ce colloque, il s'agit de poser un regard réflexif sur les diverses pratiques d'enseignement musical proposées actuellement, les activités/usages associés et pratiqués dans ce contexte, ainsi que les moyens mis en œuvre dans un objectif d'analyse et de remise en question. Ce colloque a également pour ambition de mettre en lien la pratique musicale avec les domaines politiques, éducatifs et sociaux. Il se veut être vecteur de questionnements autour des apports de la musique dans le développement personnel, collectif et sociétal.

- **Références**

Coq, G. (1995). Tiers lieu éducatif et accompagnement scolaire. *Ecart d'identité*, 74, 6-8.

Blanquer, J.-M. (2017). La rentrée en musique. Consulté en ligne à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid117986/la-rentree-en-musique.html>

Coulangeon, P. (2003). La stratification sociale des goûts musicaux, Social stratification of musical taste. The cultural legitimacy model in question. *Revue française de sociologie*, 44(1), 3-33. <https://doi.org/10.3917/rfs.441.0003>

Dewey, J. (2010). *L'art comme expérience* (Gallimard). Paris.

Forest, D., & Batézat-Batellier, P. (2013). Apprentissage d'une pratique instrumentale en orchestre à l'école: une approche didactique. *Éducation et didactique*, 7(7-3), 79-96.

Freire, P. (2001). *Pédagogie des opprimés: suivi de Conscientisation et révolution*. Paris: La Découverte.

Guyon, R (2016). Entretien avec Philippe Meirieu, "l'enfant a besoin de discontinuités éducatives". *Diversité*, 183, 12-16.

Hille, A. (2010). Etude d'impact des Orchestres à l'Ecole. Institut Montaigne.

Hille, A., & Schupp, J. (2015). How learning a musical instrument affects the development of skills. *Economics of Education Review*, 44, 56-82.

Huguet, M.-C. (2008). Capital culturel et inégalités sociales de réussite scolaire : les effets des pratiques musicales. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, (162), 45-57. <https://doi.org/10.4000/rfp.774>

Moulinier, P. (2012). Histoire des politiques de « démocratisation culturelle » : La démocratisation culturelle dans tous ses états. Ministère de la culture et de la communication. Consulté à l'adresse :

file:///C:/Users/USER/Downloads/Ecrits+sur+la+démocratisation+cult.pdf

- **Modalités de soumission**

- **Instruction aux auteurs**

Les propositions sont individuelles ou collectives. Les communications pourront être proposées par des chercheurs, doctorants, post-doctorants, professionnels du champ musical,

socioculturel, éducatif, du secteur social et du secteur médicosocial. Les propositions doivent s'inscrire dans les différentes disciplines des Sciences Humaines et Sociales en lien avec le domaine musical. Chaque proposition doit comprendre :

- un titre
- le nom du ou des intervenants et leur affiliation
- 5 mots-clés
- un axe thématique développé
- un résumé de 300 mots en français
- une adresse courriel

Les propositions sont à adresser sous forme de fichier (.odt ; .docx ou .pdf) à la coordinatrice du comité de pilotage, Madame Abou Nasr : katia.abou-nasr@uha.fr

○ **Critères d'évaluation des propositions :**

- Le lien avec la thématique du colloque
- L'originalité, la clarté et la cohérence de la proposition

Chaque communication retenue sera évaluée en vue d'une publication des actes du colloque.

○ **Dates importantes**

Date limite pour l'envoi des soumissions : **le 31 juillet 2018.**

Notification d'acceptation aux auteurs : **à partir du 15 août 2018.**

• **Modalités de communication**

La durée prévue des communications est de 20 minutes (plus 10 minutes de discussion)

• **Comité scientifique**

Jacques Audran (Université de Strasbourg), Saloua Bennaghmouch (Université de Haute Alsace), Loïc Chalmel (Université de Haute Alsace), Tania Collani (Université de Haute Alsace), Jean Houssaye (Université de Rouen), Dominique Kern (Université de Haute Alsace), Greta Komur (Université de Haute Alsace), Philippe Meirieu (Université Lumière-Lyon 2), Emmanuel Nal (Université de Haute Alsace), Serge Neunlist (Université de Haute Alsace), Eleni Mitropoulou (Université de Haute Alsace), Xavier Riondet (Université de Lorraine), Carsten Wilhelm (Université de Haute Alsace).

• **Comité de pilotage**

Katia Abou Nasr (Université de Haute Alsace), Mercédès Baugnies (Université de Haute Alsace), Manon Grandval (Université de Haute Alsace), Mustapha Nassim Kadi (Université de Haute Alsace), Maud Postic (Université de Haute Alsace), Doha Samaha (Université de Haute Alsace)

• **Informations pratiques**

Frais de participation : 40€ par personne / 20€ pour les étudiants.

Lieu de la manifestation : Université de Haute Alsace de Mulhouse

Contact: katia.abou-nasr@uha.fr